



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[**Mercredi 28 septembre 2016**]

Date de la convocation

22 septembre 2016

Date d'affichage

22 septembre 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°111 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Prise en charge des dépenses du Salon du livre

Le Salon du Livre se déroulera le premier et le 2 octobre prochain.

Cette manifestation étant organisée par la commune, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le paiement de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités. Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture ou sous forme de bulletin de salaire.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le paiement de toutes les dépenses afférentes au Salon du livre 2016, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160928-111-2016-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016